



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DANS LE CADRE DU PROJET « ANATOLE FRANCE » ET DU DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION ULTÉRIEUR, INTÉGRANT UNE PARTIE DE VOIRIE ROUTIÈRE

Par arrêté n° 2024_AR_UR_T01 du 17 juillet 2024, Monsieur André CHIDIAC, Conseiller Municipal Délégué, de la Commune de La Valette-du-Var, suppléant de Monsieur le Maire dans le cadre de cette enquête publique, prescrit l'ouverture et soumet à enquête publique le déclassement par anticipation ultérieure, d'une partie de la voirie routière des parcelles cadastrées section BD n° 8 et 9, dans le cadre du projet « Anatole France ».

Le Commissaire Enquêteur est Monsieur Christian MICHEL.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance de l'entier dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de La Valette-du-Var - Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat - 2^{ème} étage - Cellule Foncière - Bureau 206 :

Du vendredi 09 août 2024 au lundi 26 août 2024 inclus

- du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, exceptés les samedis, dimanches, jours fériés et exceptionnellement le vendredi 16 août 2024.

Les observations peuvent également être adressées par correspondance, à l'attention du **Commissaire Enquêteur**, au siège de l'enquête à la mairie de La Valette-du-Var (Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat - 2^{ème} étage - Cellule Foncière - Bureau 206 - B.P 152 - 83167 La Valette-du-Var Cedex, ou **par courriel à l'adresse suivante : foncier@lavallette83.fr**.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public, écrites ou orales, en mairie de La Valette-du-Var les :

- **Vendredi 09 août 2024 de 9 h 00 à 12 h 00, (ouverture)**
- **Mercredi 14 août 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **Mercredi 21 août 2024 de 13 h 30 à 16 h 30,**
- **Lundi 26 août 2024 de 13 h 30 à 16 h 30, (clôture).**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de La Valette-du-Var aux jours et heures habituels d'ouverture, ou par courrier :

- Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat - 2^{ème} étage - Cellule Foncière - B.P 152 - 83167 LA VALETTE Cedex.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de La Valette-du-Var - Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat - 2^{ème} étage - Cellule Foncière et sur le site de la ville : www.lavallette83.fr - Rubrique : [Urbanisme](#), pendant un an, à compter de la date de leur transmission en mairie.

Au terme de l'enquête publique, le déclassement par anticipation, d'une partie de la voirie routière et de ses dépendances, faisant partie des parcelles cadastrées section BD n° 8 et 9, dans le cadre du projet « Anatole France », sera soumis à approbation du Conseil Municipal de la Commune de La Valette-du-Var.